



## Délégation d'autorité parentale

Par **toutous**, le **27/05/2009** à **22:09**

Bonjour,  
j'ai écrit au JAF pour obtenir la garde de ma petite fille le greffe du tribunal me renvoie un questionnaire à remplir où il m'est demandé si je demande une pension alimentaire mon but n'est pas une question d'argent pour moi mais est-ce que je fais bien de ne rien demander je veux simplement le bien-être de ma petite fille, merci de bien vouloir me conseiller

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **22:53**

Bonsoir tous,

Je vous avais déjà répondu.

Bien sûr, il faut demander une pension alimentaire, il n'y a aucune raison à ne pas demander cette pension !!!

Étant donné la situation, il y a de fortes chances que votre fille ne vous verse rien, mais demandez cette pension.

Avez-vous vu un avocat ?

Je vous souhaite beaucoup de courage, votre petite-fille a beaucoup de chance de vous avoir.

Par **toutous**, le **28/05/2009** à **06:41**

je n'ai pas d'avocat j'ai fait ma demande seule au JAF qui m'a répondu 10 jours après a savoir aussi que ma fille perçoit une pensuion alimentaire pour sa fille et de plus elle perçoit la CAF pour ses 2 enfants j'ai peur du prix que me demanderait un avocat mais si vous me conseillez d'en ce sens et bien j'irai voir un avocat

Par **Marion2**, le **28/05/2009** à **10:05**

Bonjour toutous,

Il y a des consultations gratuites d'avocats. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.

Bon courage.